

COMPTES DE RESULTAT
du 1er janvier au 31 décembre 2009

	2009	2008	Variation en valeur annuelle
PRODUITS DES ACTIVITES			
Services	183 035	177 315	5 720
Subvention de fonctionnement :	1 385 550	1 369 325	16 225
Autres produits gestion courante	100	2 403	2 303
Reprise de provisions	38 022	17 288	20 734
Total des produits de fonctionnement	1 606 707	1 566 331	40 376
CHARGES DE FONCTIONNEMENT			
Achats	11 694	14 271	2 577
Services extérieurs	163 631	149 534	14 097
Autres services extérieurs	189 335	194 606	5 271
Charges des activités	88 203	95 454	7 251
Impôts et taxes	7 998	7 623	375
Salaires et traitements	599 643	590 508	9 135
Charges sociales	375 415	390 061	14 646
Autres charges de gestion	480	25 402	24 922
Dotations aux amortissements	4 100	5 784	1 684
Dotations aux provisions	-	49 900	49 900
Total des charges de fonctionnement	1 440 499	1 523 143	82 644
1. Résultat de fonctionnement	166 208	43 188	123 020
Produits financiers	3 638	7 583	3 945
Charges financières	-	-	-
2. Résultat financier	3 638	7 583	3 945
RESULTAT COURANT FONCTIONNEMENT	169 846	50 771	119 075
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Autres produits exceptionnels de gestion	-	-	-
Sur opérations exceptionnelles en capital	-	-	-
Reprises sur provisions	8 461	-	8 461
Produits sur exercice antérieur	6 050	2 234	3 816
Quote part subvention investissement	-	-	-
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	14 511	2 234	12 277
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Pénalités et amendes	-	-	-
Autres charges exceptionnelles	-	-	-
Charges sur exercice antérieur	6 557	738	5 819
Dotations aux provisions	19 182	21 000	1 818
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	25 739	21 738	4 001
3 - Résultat exceptionnel	11 228	19 504	8 276
TOTAL DES PRODUITS	1 624 856	1 576 148	48 708
TOTAL DES CHARGES	1 466 238	1 544 881	78 643
RESULTAT DE L'EXERCICE	158 618	31 267	127 351

BILAN 2009

ACTIF	2009			2008
	BRUT	AMORTISS.	NET	NET
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Logiciels	83 896	75 058	8 838	1 116
Agencement installation	127 054	127 054	-	-
Matériel de bureau & informatique	103 376	71 940	31 436	2 863
Mobilier de bureau	39 746	39 746	-	-
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Parts sociales Crédit Mutuel	8	-	8	8
Dépôt et cautionnement	52 491	-	52 491	25 492
Prêt ACLPME (1%Logement)	11 311	-	11 311	8 654
ACTIF IMMOBILISE	417 882	313 798	104 084	38 133
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Fournisseurs débiteurs	-	-	-	-
Associations & comptes rattachés	137 345	-	137 345	70 341
Personnel avances et acomptes	-	-	-	-
Organismes sociaux prod. À recevoir	-	-	-	-
Subventions à recevoir	-	-	-	-
Autres débiteurs divers	31 362	-	31 362	62 843
Produits à recevoir divers	-	-	-	-
Disponibilités	558 348	-	558 348	492 844
Charges constatées d'avance	50 579	-	50 579	42 703
ACTIF CIRCULANT	777 634	-	777 634	668 731
TOTAL ACTIF			881 718	706 864

PASSIF	2009	2008
FONDS PROPRES		
Déficits antérieurs cumulés		
Fonds de réserve	243 258	104 826
Résultat de l'exercice	158 618	31 267
FONDS PROPRES	401 876	136 093
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques et charges	187 569	284 663
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	187 569	284 663
FONDS DÉDIÉS		
Sur subventions de fonctionnement	-	25 000
FONDS DÉDIÉS	-	25 000
DETTES		
Emprunts et dettes auprès établissement crédit	-	30 267
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	99 440	22 184
Fournisseurs factures non parvenues	15 048	13 440
Dettes fiscales et sociales	129 448	129 834
Autres dettes	48 337	65 383
Produits constatés d'avance	-	-
TOTAL DETTES	292 273	261 108
TOTAL PASSIF	881 718	706 864

ANNEXE

Total du bilan : **881 718 Euros.** **Résultat :** **158 618 Euros.**

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis
le 31/12/2009

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

le PCG 1999 approuvé par arrêté ministériel du 22 Juin 1999

la loi n° 83 353 du 30 Avril 1983

le décret 83 1020 du 29 Novembre 1983

les règlements comptables :

- 2000-06 et 2003-07 sur les passifs
- 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs
- 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs

l'avis du Conseil National de la Comptabilité n°2007-05 du 04 mai 2007

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence,
conformément aux hypothèses de base :

- . Continuité de l'exploitation,
- . Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- . Indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la
la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- . Amortissements : ils sont calculés suivant le mode linéaire en fonction
de la durée de vie prévue.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la
valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions réglementées

Le tableau 2056 décrit, le cas échéant, l'état de ces provisions.

2 - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Autres informations significatives

Le Conseil d'Administration a décidé en 2009, le transfert administratif des locaux validé en 2009 et acté en janvier 2010. Le coût du déménagement a été évalué à 19 182 € et a fait l'objet d'une provision à la clôture de l'exercice.

Les provisions pour risques et charges ont été réajustées. Les dotations et reprises de provisions ont été appréciées en fonction de la réalité du risque au 31/12/2009. Une provision de 21 000 € a été constituée en 2008 en prévision de la remise en état des locaux de Pantin ; son montant a été évalué en fonction du dépôt de garantie versé au bailleur.

Par décision du CA de septembre 2009, il a été décidé de retraiter partiellement en fonds propres la provision relative à l'engagement retraite et de licenciement d'un montant de 107 165 €. Le solde d'un montant de 81 611 € correspond à une provision évaluée sur la base des 3 plus hauts salaires connue au 31 décembre 2009.

Volontariat associatif

Volontariat associatif (Application de l'article 20 de la loi n°2006-58 relatif au volontariat associatif et à l'engagement éducatif) - Les trois plus hauts dirigeants de l'association sont des bénévoles et ne donnent pas lieu au versement de rémunérations et/ou d'avantages en nature.

Droit individuel à la formation (DIF)

Droit Individuel à la Formation (DIF) - Le total des heures acquises par l'ensemble des salariés au 31/12/2009 s'élèvent à 1 571 heures.

Mouvements de l'exercice

Variation des actifs immobilisés

Valeurs Brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la cloture
Immo.incorporelles	74 483	9 413		83 896
Immo. Corporelles	239 195	30 981		270 176
Immo.Financières	34 153	29 657		63 810
Total	347 832	70 051	0	417 882

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la cloture
Immo.incorporelles	73 367	1 692		75 058
Immo. Corporelles	236 332	2 408		238 740
Immo.Financières	0			0
Total	309 699	4 100	0	313 798

Provisions

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la cloture
Provisions réglementées				0
Provisions pour risques	226 151	0	116 276	109 875
Provisions pour charges	58 512	19 182		77 694
Provisions pour dépréciation				0
Total	284 663	19 182	116 276	187 569

Etat des créances

	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Actif circulant et charges d'avance	777 484	767 214	10 270
Total	777 484	767 214	10 270

Etat des dettes

	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Concours bancaire	0	0	
Fournisseurs et comptes rattachés	114 488	114 488	
Dettes fiscales et sociales	129 330	129 330	
Autres dettes	48 337	48 337	
Total	292 155	292 155	0

Tableau de variation des fonds associatifs

	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Autres réserves	0	107 165	0	107 165
Report à nouveau	104 826	31 267	0	136 093
Résultat comptable de l'exercice	31 267		31 267	0
Subv.d'invest.non renouvel.par l'org.	0			0
Provisions réglementées	0			0
Total	136 093	138 432	31 267	243 258

Tableau de variation des fonds dédiés

	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Dispositif 116000	25 000	0	25 000	0
Total	25 000	0	25 000	0

INAVEM

INSTITUT NATIONAL D'AIDE AUX VICTIMES ET DE MEDIATION

*Association Régie par la loi du 1er juillet 1901
conventionnée par le Ministère de la Justice*

*27, Avenue Parmentier
75011 PARIS*

--oOo--

EXERCICE 2009

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

--oOo--

INAVEM**INSTITUT NATIONAL D'AIDE AUX VICTIMES ET DE MEDIATION**

*Association Régie par la loi du 1er juillet 1901
conventionnée par le Ministère de la Justice*

*27, Avenue Parmentier
75011 PARIS*

--oOo--

EXERCICE 2009

--=--

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**SUR LES COMPTES ANNUELS**

--oOo--

Mesdames,
Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association INAVEM, tels qu'ils sont annexés au présent rapport,*
- la justification de nos appréciations,*
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.*

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 11 juin 2010

*Le Commissaire aux Comptes
J P A*



Pascal ROBERT